



CESAG CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

Dakar, le 30 mai 2002

Le Directeur Général

N° 0019/DG/

NOTE DE SERVICE

**Objet : Application de l'article 4 du Statut du personnel
relatif à la constitution des dossiers de candidature.**

Toute personne faisant acte de candidature à un emploi au CESAG doit présenter un dossier constitué des éléments ci-après :

- Une demande d'emploi adressée au Directeur Général du CESAG ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Un extrait de l'acte de naissance daté de moins de trois (3) mois, délivré au lieu où la déclaration de naissance avait été faite en son temps et non une copie ou photocopie) ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de nationalité (ou une photocopie légalisée) ;
- Des copies légalisées de tous les diplômes et certificats de travail mentionnés dans le curriculum vitae.

Patrice KOUAME

**PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR PAR
TOUTE PERSONNE NOUVELLEMENT RECRUTEE AU CESAG**

A. Avant la signature du contrat

- Extrait de naissance daté de moins de trois (3) mois, délivré au lieu où la déclaration de naissance avait été faite en son temps (et non une copie ou photocopie de copie)
- Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois
- Certificat de nationalité (ou photocopie légalisée correspondante)
- Copies légalisées de tous les diplômes et certificats de travail mentionnés dans le CV

B. Au plus tard 24 H après la prise de service

- Acte de mariage (s'il y a lieu, au vu de la situation matrimoniale mentionnée dans le CV, ou si l'agent s'est marié après l'établissement du CV)
- Actes de naissance des enfants (s'il est mentionné dans le CV que l'agent a des enfants, ou s'il en a eu après l'établissement du CV)

C. Au plus tard deux mois après la prise de service

Un numéro de compte bancaire pour domiciliation des salaires ici à Dakar.

**LISTE DES DOCUMENTS A REMETTRE
AU PERSONNEL NOUVELLEMENT RECRUTE AU CESAG**

1. Statuts du CESAG
2. Statut du Personnel
3. Règlement Intérieur
4. Note de Service relative à la prise en charge des frais médicaux
5. L'organigramme
6. Décision portant organisation des services du CESAG
7. Liste des pièces administratives à fournir

CESAG ARCHIVES

